

# Accouchement, séjour post-partum et pédiatrie

## Informations importantes durant la pandémie

Mise à jour : Le 9 octobre 2020

### Merci de nous aider à vous protéger et à protéger vos proches.

#### Visites

- Les parents d'un nouveau-né ou d'un enfant hospitalisé et la personne accompagnant la femme enceinte ne sont pas considérés comme des visiteurs.
- Outre l'accompagnateur pour les rendez-vous ou pour l'accouchement ainsi que les parents accompagnants un enfant hospitalisé (ou une personne significative initialement autorisée par le ou les parents ou la femme enceinte), aucun autre visiteur ni aucun autre enfant n'est permis.

Une deuxième personne significative (accompagnant(e) à la naissance certifiée) pourrait être présente pour l'accouchement et le post-partum immédiat (**non permise en zone rouge**). Cette personne devra respecter les consignes générales, ne sera pas permise lors du séjour post-partum devra prévoir de la nourriture et des breuvages en quantité suffisante (les plateaux-repas ne seront pas fournis, mais l'accès à la cafétéria est autorisé). Le port du masque de procédure est obligatoire en tout temps durant toute la durée de sa visite.

Les mesures de prétriage et de triage développées pour le virus de la COVID-19 s'appliquent en tout temps autant pour la personne recevant des soins que pour l'accompagnateur. Toute personne qui présente un risque d'infection à la COVID-19 ne sera pas admise.

#### Consignes générales

- La personne hospitalisée et les personnes significatives ne peuvent pas circuler librement;
- La personne hospitalisée et les personnes significatives sont confinées à la chambre en tout temps;
- En pédiatrie, un seul parent à la fois est permis auprès de l'enfant hospitalisé;
- La porte de la chambre d'hospitalisation doit demeurer fermée en tout temps;
- Si vous fumez, nous vous encourageons à vous procurer des gommes de nicotine et/ou des timbres de nicotine (les pharmaciens de votre pharmacie communautaire peuvent vous en prescrire et ceux-ci sont remboursés par les différents régimes d'assurances collectives);
- Accès interdit aux aires communes (ex. : réfrigérateur, cuisinette, chariots de lingerie, salle de rangement, surfaces de soins, etc.);
- Prévoyez-vous des collations non périssables en quantité suffisante pour toute la durée du séjour;
- Des plateaux-repas seront fournis à la personne hospitalisée et à la personne significative par le centre hospitalier pour toute la durée de l'hospitalisation (excluant à l'accompagnant(e) à la naissance ou la sage-femme ainsi que le deuxième parent en pédiatrie) ;
- La livraison de nourriture à l'hôpital est permise si vous allez la chercher vous-même à l'entrée de l'hôpital;
- Si vous prenez des médicaments, apportez-les avec vous et assurez-vous de les conserver dans un endroit sécuritaire et hors de la portée des enfants en tout temps;
- Si nécessaire, vous pourrez retourner à domicile et revenir à l'unité par la suite en faisant un aller-retour direct. Si vous êtes dans l'obligation de fréquenter un lieu public (ex. : épicerie, pharmacie, dépanneur, etc.), il est obligatoire de retourner à votre domicile pour vous laver et changer vos vêtements avant de revenir sur l'unité;
- La personne significative doit porter un masque de procédure fourni par le centre hospitalier en tout temps lorsqu'elle se trouve en présence du personnel (à moins de 2 mètres). Nous vous expliquerons comment le mettre et le retirer en toute sécurité.